



RAPPORT MENSUEL-JUILLET 2015

0.INTRODUCTION

Le présent rapport décrit la situation des droits humains telle qu'observée dans toutes les provinces du pays au cours du mois de Juillet 2015. Il s'articule autour des points principaux suivants:

- Primo, l'analyse contextuelle de la situation sécuritaire, politique, judiciaire et sociale qui a prévalu tout au long du mois de Juillet 2015, qui nous permettra de mieux appréhender l'évolution du respect des droits fondamentaux de l'homme, le droit à la vie venant en premier lieu.
- Secundo, les cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique, qui seront épinglés en mettant en évidence les auteurs, les moyens utilisés et les motifs qui sous-tendent ces actes barbares et ignobles.
- Tertio, les cas de viol et de torture en tant qu'atteintes à la dignité humaine qui seront également analysés.
- Quarto, l'évolution de la situation carcérale dans différents établissements pénitentiaires ainsi que les conditions de détention dans les cachots communaux qui retiendront notre attention dans le présent rapport. Ici, les visites des lieux de détention effectuées par nos antennes provinciales seront décrites en long et en large.
- Quinto, les activités en termes d'assistance psychologique, d'orientation et d'accompagnement juridique des personnes vulnérables et des justiciables qui seront aussi mis en exergue, car elles font partie du travail quotidien des assistants juristes et des psychologues de l'APRODH.
- Enfin, nous terminerons par une conclusion dans laquelle des recommandations seront formulées à l'endroit de différents partenaires dans la défense des droits humains.

***** ***** *****

I. DU CONTEXTE SECURITAIRE, POLITIQUE, JUDICIAIRE ET SOCIAL

1.1. Du contexte sécuritaire.

Au cours du mois de Juillet 2015, la paix et la tranquillité de la population ont été principalement perturbées par des crépitements et explosions d'armes surtout pendant la nuit et sans motifs dévoilés à la population. Les attaques des rebelles surtout dans les provinces de Kayanza et Cibitoke en ont ajouté à l'insécurité.

1. En effet, en date du 28/06/2015 vers 23h, en commune Cankuzo et plus précisément sur la colline Cankuzo et Muterero, la population a été terrorisée par l'explosion de deux grenades et des crépitements de fusils qui ont suivi. Personne n'a su de quoi il s'agissait.

2. De même, en commune de Rusaka, dans la nuit du 23 au 24/07/2015, la population a été réveillée par des crépitements d'armes qui ont retenti vers 22 heures sur la colline de Nyamiyaga. Heureusement, mais il n'y a pas eu des dégâts ni humains ni matériels.

3. Dans la nuit du 10 au 11/07/2015, la population des communes de Kanyosha, Musaga, Bwiza (quartier Jabe), Nyakabiga, Cibitoke, a passé la nuit dans une panique causée par des explosions de grenades. Plusieurs grenades ont explosé ici et là dans ces communes sans faire des dégâts humains. Cette situation horrible a repris dans la nuit du 20 au 21 /7/2015 où des tirs nourris de fusils et des explosions des grenades ont été entendus dans toute la ville de Bujumbura. Deux personnes ont été tuées dans cette nuit. Selon Willy NYAMITWE, Conseiller principal en communication du Président Pierre NKURUNZIZA, c'était «des actes terroristes visant à intimider les électeurs».

4. En date du 23/07/2015, au environ de 20 heures, le domicile de l'administrateur de la commune urbaine de Bwiza a été attaqué à la grenade, mais sans faire de dégât.

5. Les provinces Kayanza (commune de Kabarore) et Cibitoke (commune Bukinanyana) ont, en date du 10 au 12 Juillet 2015, été attaquées par des rebelles qui seraient venus du Rwanda. En effet, dans la Province de Kayanza, des hommes armés sont entrés par les collines de Buyumpu et Buvumo de la zone Rugazi en commune Kabarore où des affrontements entre les militaires gouvernementaux et ces rebelles ont eu lieu. Les sources sur place signalent des morts et des blessés de deux côtés. Certains des rebelles auraient dû se rendre.

Ce même jour, les imbonerakure se sont organisés pour contrôler tous les mouvements des passants et ont pu arrêter 6 parmi les rebelles qui étaient en débandade et qui tentaient de se désolidariser avec leurs pairs. Signalons que le 02/07/2015, la position militaire renforcée de Buyumpu avait arrêté 9 rebelles en provenance du Rwanda. A la même date, des Imbonerakure ont arrêté 4 personnes dont le président communal du parti MSD à Kabarore. Le commissaire provincial de la documentation a pris tout le groupe des 13 personnes et les a transportés le lendemain vers Bujumbura pour des enquêtes au Service National de Renseignement.

En province Cibitoke, les membres des partis de l'opposition ont été beaucoup menacés puisque les administratifs et les responsables du parti au pouvoir le CNDD-FDD les accusaient de collaborer avec les rebelles.

D'ailleurs, certains membres de ces partis ont été arrêtés dans les communes Mugina, Buganda et Rugombo (ceux du parti MSD). Cette situation a créé l'horreur dans la population de toute la province et même de tout le pays.

6. Dans la province de Ruyigi, la sécurité a été détériorée par la circulation d'armes, des coups de feu nocturnes sans motif connu et des présumés rebelles qui sillonnaient toute la province. En effet, dans la soirée du 14/07/2015, les autorités policières de cette province ont été obligées d'imposer la fermeture des bistrotts par peur des attaques imminentes des bandes armées.

7. Le 05 Juillet 2015 vers 19 heures, 6 hommes armés de fusils et en tenues militaires ont attaqué le ménage de HAKIZIMANA Athanase du Centre Ville de la commune Gihanga. Ils avaient l'objectif de le kidnapper mais, avec l'intervention rapide de la police de Gihanga, le coup a échoué. Les malfaiteurs ont échangé des coups de feu avec les policiers et ils se sont repliés vers la réserve naturelle de Rukoko. Suite à ces coups de feu, la cible a eu des blessures au niveau de l'aisselle du bras droit.

8. Dans la province de Muyinga, la situation a, tout au long du mois de Juillet 2015, été globalement calme dans la plupart des communes sauf en commune de Giteranyi où la population a vécu des moments de haute tension exacerbée par la saisie, en dates du 12 et 13 Juillet, des armes - fusils de type kalachnikov - dans deux ménages de la zone Masaka. Au total 60 fusils ont été saisis dans des circonstances inimaginables.

Tout a commencé lorsque des passants sur la route menant vers Nonwe ont soupçonné des armes dans un grand emballage de boutures de patates douces qu'un motard de la localité connu sous le sobriquet de TIMKAY transportait sur sa moto. Celui - ci a été poursuivi jusqu'à destination, chez NTIRWURIRWA Dany représentant du parti FNL aile d'Agathon RWASA en commune Giteranyi qui venait de recevoir un coup de téléphone de la part d'un certain Thomas. Ceux qui avaient poursuivi cette moto sont arrivés presque au même moment que le transporteur et avant même que Dany ne sorte de sa maison. Ils ont intimé l'ordre à Dany d'étaler les boutures qui venaient juste d'être déposés chez lui. Celui - ci a obtempéré à cette exigence car, disait-il, il ignorait ce qu'il y était caché. Après étalage, on y a trouvé 10 fusils mais le transporteur avait déjà pris le large. Dès lors, la police est vite intervenue et est allée fouiller chez Thomas où elle a trouvé 20 autres fusils emballés aussi dans des boutures de patates douces mais là aussi l'expéditeur du premier lot et propriétaire du ménage où se trouvait cette nouvelle cache d'armes n'a pas été appréhendé car il avait déjà pris fuite.

Suivra alors une vaste opération des jeunes Imbonerakure, véritable chasse à l'homme visant toute personne membre plus ou moins influant de la coalition Amizero y'Abarundi. Plusieurs personnes ont été arrêtées par ces derniers qui, après les avoir battus et farouchement ligotés, les ont dépouillés de tous leurs biens avant de les mettre à la disposition des policiers venus assez nombreux ce jour dans la localité.

Au total 35 personnes dont 2 filles et un mineur ont été attrapées. Toutes ces personnes sont arrivées au commissariat de police à Muyinga dans un état très critique à l'exception de ces filles. Notons que ces personnes ont été déliées le soir avant d'être interrogées par la police judiciaire et que le lendemain, nous avons pu négocier avec succès la sortie vers l'hôpital de Muyinga de 8 retenues qui souffraient plus que les autres.

1.2. Du contexte politique.

Le mois de Juillet a été dominé par le dépouillement et la publication des résultats du double scrutin du 29 Juin 2015, la campagne électorale pour le scrutin du 21 Juillet 2015 et l'élection du président à cette même date.

1. La Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) a proclamé les résultats provisoires des élections législatives burundaises du 29 Juin 2015 en date du 07/07/2015. Le parti CNDD-FDD venait le premier avec 60,28% des voix, la coalition Amizero y'Abarundi était la 2^{ème} avec 11,16% des voix suivie par l'Union pour le progrès National (UPRONA) avec 2,49% des voix. Ils devraient se partager les 100 sièges au parlement burundais. Pour la CENI, conformément au prorata des voix obtenues et suivant le prescrit du code électoral, le CNDD-FDD, la coalition Amizero y'Abarundi et l'UPRONA, ont obtenu respectivement 77 sièges, 21 sièges et 2 sièges. Après cooptation en tenant compte des différents quotas ethniques et de genre, 21 autres sièges ont été pourvus ; ce qui fait un total de 121 sièges. Ces élections ont été réfutées par les partis de l'opposition qui ne sont pas alliés au CNDD/FDD et qui ont, par ailleurs demandé l'annulation des résultats de ce scrutin du 29 Juin 2015.

Selon la coalition des indépendants « Amizero y'Abarundi », il n'y a pas eu d'élections reconnues par tous les burundais. Le président de cette coalition constate tout d'abord que le calendrier électoral n'a pas été mis en place de façon consensuelle comme le sommet des chefs d'Etats de la Communauté Est-Africaine l'avait recommandé. Agathon RWASA estime par ailleurs que les places attribuées à cette coalition ne sont pas les siennes puis qu'elle n'a pas participé dans lesdites élections. Selon lui, il faut que les élections du 29/6/2015 soient annulées et qu'un scrutin combiné regroupant les législatives, les communales et la présidentielle soit organisé consensuellement.

2. Comme pour le double scrutin législatif et communal du 29 Juin 2015, l'élection présidentielle du 21 Juillet 2015 s'est déroulée dans un climat très tendu où les populations avaient peur d'une attaque imminente. De plus, les électeurs avaient peur d'éventuelles représailles suite à l'interdiction officieuse d'aller voter. Ainsi, ils votaient presque en clandestinité. Les uns d'ailleurs disaient qu'ils vont voter pour sauver leur peau. Pour cela, les électeurs allaient voter à compte goutte. Il y en avait qui disaient qu'ils allaient voter seulement pour avoir le cachet de la CENI sur leurs cartes d'électeurs ; lequel cachet prouve qu'ils ont voté afin d'avoir accès à certains services publics en cas de besoin.

Le 30 Juillet 2015, la Cour constitutionnelle a rendu public les résultats définitifs de l'élection présidentielle du 21 juillet 2015. Elle a proclamé Pierre Nkurunziza comme Président de la République du Burundi pour un mandat de 5 ans. Voici la liste de proclamation de la CENI :

- Premier : Pierre Nkurunziza du CNDD/FDD avec 69,40%,
- Deuxième : Agathon Rwasa de la Coalition AMIZERO Y'ABARUDI avec 18,98%.
- Troisième : Gérard Nduwayo de l'UPRONA avec 2,13%.
- Quatrième : Jean Minani du FRODEBU NYAKURI avec 1,36%.
- Cinquième : Jacques Bigirimana du FNL avec 1,01%.
- Sixième : Domitien Ndayizeye du RANAC avec 0,70%
- Septième : Jean de Dieu Mutabazi de la Coalition COPA avec 0,15%
- Huitième : Sylvestre Ntibantunganya de GIRIJAMBO avec 0,13%.

Selon les résultats présentés, le total des voix qui se sont exprimées en faveur des candidats s'élèvent à 2 654 066 ; les voix nulles se comptent à 103 420 voix, soit 3,65%; les abstentions à 68 590 voix, soit 2,42%. Le total des votants s'élève à 2 826 072. Le nombre d'inscrits était de 3 848 119 personnes. Le taux de participation a été de 73,44%.

3. Le jour de l'élection présidentielle, plusieurs membres influents de la coalition « Amizero y'Abarundi » ont été arrêtés. C'est le cas de :

3.a. MANIRAKIZA Pascal, arrêté en commune Bugendana, par un groupe des jeunes Imbonerakure. Il est originaire de la colline Cishwa de la même commune et enseignant à l'Ecole Primaire Mugitega. A la tête du groupe qui l'a arrêté se trouvait NGENDAHORURI Vincent, Vice - Président de la ligue des jeunes Imbonerakure au niveau communal. Armes blanches à la main, ils se sont introduits dans un ménage où se trouvait Pascal. Ils accusaient Pascal M. d'empêcher la population de la colline Cishwa d'aller voter. Ils ont appelé un agent qui travaille pour le service de renseignement au niveau de la commune ainsi que les autres membres influents du parti au pouvoir dont un certain MVUYEKURE Lazare récemment élu parmi les conseillers communaux et parlementaire du CNDD-FDD en province de Gitega. Ce dernier a donné l'ordre de conduire Pascal au cachot de la commune Bugendana où il a été retenu sans être ni enregistré ni interrogé par un O.P.J.

Après quelques instants, un groupe de membres de la coalition Amizero y'Abarundi venu du site des déplacés de Bugendana et d'autres venus des collines environnantes se sont regroupés à côté du cachot de la police pour le faire libérer. Il pouvait y avoir des affrontements entre les partisans du CNDD-FDD et ceux d'Amizero y'Abarundi n'eût été l'intervention des policiers et militaires qui ont pris la décision de libérer, en l'absence des O.P.J., la personne irrégulièrement arrêtée et détenue.

3.b. En province Cankuzo, commune Gisagara, sur la colline Mburi, un groupe des Imbonerakure ont battu deux membres de la coalition Amizero y'Abarundi et un membre de l'UPD Zigamibanga en les accusant d'être des membres de l'opposition hostile au 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza et en les menaçant de les tuer après les élections. Cette nuit même, ces Imbonerakure ont séquestré NTIBIBUKA Vincent, NYAMWERU Venant et NTIBARUKINGA Lazare dans la maison de RITAKARE Leonidas, leur chef. Ils ont été libérés après l'intervention du commissaire provincial de la police.

3.c. En province Karusi, plusieurs exactions ont été commises par les Imbonerakure à l'égard des militants des partis politiques de l'opposition. Ainsi donc, en date du 01 juillet 2015, des membres de la coalition Amizero y'Abarundi de la zone Rusamaza, colline Munanira ont été battus par les Imbonerakure les contraignant ainsi à s'exiler vers la Tanzanie. Par la suite, le Représentant de cette même coalition en Commune Gihogazi (NSENGIYUMVA Bonaventure a été incarcéré avec chef d'accusation « outrage à l'autorité publique ». En date du 17/07, un autre membre de l'UPD Zigamibanga a été emprisonné accusé d'avoir participé à une rébellion qui serait entraînée au Rwanda.

3.d. En date du 05/07/2015 vers 18h, le Service National de Renseignement (SNR) de Bujumbura a arrêté BIREMBA Méthode, membre du parti MSD en commune Cankuzo en l'accusant d'être collaborateur de rebelles se trouvant au Rwanda. Il a été embarqué sur Bujumbura.

L'on notera que ces élections avaient un candidat unique en la personne de Pierre Nkurunziza du CNDD/FDD après le retrait des autres candidats suite à la détérioration des conditions électorales. Ces mêmes élections ont été caractérisées par l'absence des observateurs internationaux après le refus de l'Union européenne, de l'Union Africaine et de pas mal d'autres organisations internationales et celles de la société civile burundaise engagées dans la lutte contre le troisième mandat de Pierre Nkurunziza. Ces élections ont été remportées à la majorité absolue par le même candidat unique.

3. En date du 24/7/2015, les conseillers communaux élus le 29 Juin 2015, ont élu les sénateurs dans tout le pays. Rappelons que d'après la constitution et le code électoral, chaque province du pays doit être représentée par deux sénateurs, l'un d'ethnie hutu et l'autre d'ethnie tutsi. Ainsi, 36 sénateurs ont été élus dont 17 femmes et 19 hommes comprenant 18 Hutu et 18 Tutsi. Après cooptation de 3 Twa et ajout de 4 anciens présidents qui sont d'office sénateurs, le total des sénateurs a été porté à 43 parlementaires.

4. En date du 27/07/2015, 104 sur 121 députés élus en date du 29/6/2015 ont répondu présents à la première session de la nouvelle Assemblée nationale y compris Agathon RWASA, le représentant de la coalition « Amizero y'Abarundi » qui avait été le premier à boycotter le scrutin du 29 Juin 2015 et à refuser ses résultats.

5. En date du 14/07/2015, le Président Ougandais YOWELI Museveni, a effectué une visite à Bujumbura comme nouveau médiateur dans la crise burundaise. Signalons que ce nouveau médiateur avait été désigné par l'East African Community en date du 06/07/2015 au sommet de Dar-Es-Salaam. Après des entretiens avec tous les protagonistes dans la crise burundaise (chaque groupe à part), il a laissé son ministre de la défense, KYONGA CRISPUS poursuivre les pourparlers. Mais lui aussi, il sera obligé de suspendre cette activité, le 20 Juillet 2015, suite à la politique de la chaise vide du camp gouvernemental. Cela étant dit, lorsqu'il fallait entamer la question du calendrier électoral et d'un nouveau report des présidentielles, la partie gouvernementale n'a pas été représentée, arguant que c'était le jour des élections des administrateurs communaux par les conseils communaux. L'autre argument du camp gouvernemental, c'était le jour de la prière dominicale.

1.3. Du contexte juridique et judiciaire.

Sur le plan judiciaire, le jugement des rebelles qui ont attaqué le Burundi dans les provinces de Kayanza et Cibitoke ont principalement dominé ce secteur au cours du mois de Juillet 2015. A cela s'ajoutent les arrestations arbitraires par des Imbonerakure avec ou sans la complicité de la police.

1. En effet, entre le 24 et le 27 Juillet 2015, plus de 85 personnes ont été arrêtées par la police en collaboration avec les Imbonerakure et cela, dans les communes Cendajuru, Gisagara et Mishiha qui se trouvent à la frontière de la province Cankuzo avec la Tanzanie. Parmi ces personnes arrêtées, il y avait beaucoup d'élèves de 16 à 25 ans provenant des provinces de Cankuzo, Bubanza, Kirundo, Ngozi et Muyinga. Selon ces prévenus, ils allaient en Tanzanie pour chercher de l'emploi afin de pouvoir se payer les frais de scolarisation et s'acheter le matériel scolaire. Tout ce monde a été directement transféré à la prison de Ruyigi.

2. De même, en province de Ruyigi, 37 personnes ont été arrêtés du 22 au 24 /07/2015 pour des raisons politiques. Le 24/07/2015 vers 19 heures 30 minutes, 27 prévenus d'entre – eux ont été mis sous mandat d'arrêt et introduits dans la prison de Ruyigi sous l'accusation d'atteinte à la sureté intérieure de l'Etat.

3. Enfin, selon le rapport de notre observateur des droits humains en province Cibitoke, plus ou moins 250 prévenus ont été accusés de participer dans un mouvement armé qui a attaqué le Burundi en date du 10 au 11 Juillet 2015 en commune de Kabarore (province Kayanza) et Bukinyana (province Cibitoke). Notons que ces dossiers ont été jugés en flagrance et la plupart de prévenus ont été condamnés à 20 ans de servitude pénale avant d'être conduits dans la prison de Rumonge. On notera aussi que certains y ont été conduits avant de comparaitre. De plus, un bon nombre de mineur ont été condamnés à 2 ans de servitude pénale après le plaidoyer des avocats mais d'autres ont été conduit manu militari dans la prison de Rumonge au lieu d'être mis dans le centre de rééducation qui a été construit dans les enceintes de cette prison. Tous ces prévenus ont bénéficié de l'assistance judiciaire par des avocats déployés par l'APRODH. Ainsi, les peines de servitude pénale à perpétuité ont été réduites à 20 ans pour les majeurs et à 2 ans pour les mineurs comme déjà mentionné. Précisons enfin que tout ce monde avait été maintenu en garde à vue au Lycée Cibitoke parce que les lieux appropriés étaient pleins.

1.4. Du contexte social

La vente et de consommation de boissons prohibées constitue un problème social qui est à l'origine des querelles familiales causant, de surcroît, des coups et blessures. Il existe également des cas de concubinage dans certaines communes. Ces derniers sont la cause de dislocation de plusieurs familles.

En province de Ruyigi, 49 personnes des collines de Mpame et Mihama en commune Butaganzwa ont été atteintes d'une maladie inconnue : 4 sont morts directement et 35 ont été alités au Centre de Santé de Burenza et 10 autres au Centre de Santé de Biyorwa.

***** ***** *****

II. DES CAS D'ATTEINTES AU DROIT A LA VIE ET A L'INTEGRITE PHYSIQUE DES PERSONNES.

II.1. Présentation générale.

Depuis la fin des manifestations pourtant pacifiques contre le troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza, une chasse à l'homme organisée, on ne sait par qui, a commencé visant en premier lieu toute personne qui se serait démarquée dans ces manifestations et en deuxième lieu, les membres des partis politiques surtout les membres des partis FNL pro Rwasa Agathon et ceux du MSD.

Au cours du mois de Juillet 2015, cette chasse à l'homme a continué avec une vitesse de croisière; faisant ainsi plusieurs personnes tuées dans des conditions les plus déplorables. Dans cette chasse à l'homme, les personnes ciblées qui, probablement seraient déjà inscrites sur des listes top secret, ont pour la plupart, été arrêtées par des services de l'Etat chargés de la sécurité (police ou agents du Service National de renseignement « SNR ») puis conduits dans des lieux inconnus avant d'être retrouvées mortes. D'autres personnes sont mortes dans des attentats conduits par les jeunes affiliés au parti au pouvoir appelés communément Imbonerakure.

Certains des cas emblématiques sont les suivants :

1. En date du 01/07/2015, six personnes du quartier Mutakura en commune urbaine de Cibitoke ont été tuées par balles par des policiers qui, dit – on, étaient dans une fouille / perquisition. Il s'agit de : HAZIMANA Pantaléon (56 ans) de la 8^{ème} avenue n° 42, HAKIZIMANA Frank de la 8^{ème} avenue n° 42, HAKIZIMANA Fleury (23 ans) de la 8^{ème} avenue n°42, NTAKUWUNDI Eric de la 8^{ème} avenue n° 25, HABARUGIRA Fidèle, domestique à la 8^{ème} avenue n°38, KANDEREGE Gérard de la 12^{ème} avenue et une autre personne non identifiée de la 8^{ème} avenue. Un policier a été également tué par grenade.

2. NYERETSE Wilson de la colline Dutwe et NSHIMIRIMANA Samuel de la colline Nyagutoha en commune Ruyigi ont, dans la soirée du 17/07/2015, été arrêtés par le chef de zone Rusengo en compagnie de policiers et d'Imbonerakure. Ligotés, ils ont été conduits dans la vallée de Gishurushuru où ils ont été sérieusement battus. Samuel a pu leur échapper et s'est enfui. Quant à Wilson, il a été tabassé jusqu'à rendre son âme. Ils étaient accusés de détention illégale des armes. Les auteurs de ce meurtre n'ont pas été inquiétés alors que, le lendemain, la police a déclaré avoir commencé les enquêtes.

2. Le matin du 13/7/2015, deux corps sans vie de deux frères ont été retrouvés dans une marre d'eau se trouvant à la 8^{ème} avenue entre le quartier Mutakura (de la commune urbaine de Cibitoke) et la



commune Buterere. Il s'agissait de Benjamin MBONIMPA Alias KADOGO (30 ans), résident à Cibitoke, 13^{ème} avenue n° 119 et Emmanuel HARIMENSHI (33 ans), résidant au quartier Mutakura, 11^{ème} avenue n° 29, tous fils de BIYORERO Marcel et de NAHIMANA Elisabeth. Ils seraient tués suite à leur participation active dans les manifestations.

Sur l'image ci –dessus, les 2 jeunes frères (Emmanuel et Benjamin) ligotés, puis tués.

- 4.** En date du 16/7/2015 vers 20 heures, en commune urbaine de Kinama, 13^{ième} avenue quartier Bubanza, le nommé NZOTUNGA Alexis, membre du parti MSD, a été tué par balle. Selon l'entourage, la victime d'accompagnait sa sœur. Elle aurait rencontré l'Imbonerakure Vianney qui aurait essayé de le distraire et au même moment, une autre Imbonerakure Albert alias RUNYANYA serait arrivé et aurait tiré sur lui 3 balles, dont il est mort sur le champ.
- 5.** En date du 19/7/2015, en commune Mutimbuzi (zone Rubirizi), HABONIMANA Jacques et NTAHOMVUKIYE Donatien, membres du parti FNL d'Agathon RWASA ont été tués dans une attaque à la grenade au domicile de HABONIMANA Jacques par des personnes non identifiées. Les voisins ont déclaré que cet assassinat serait lié à leur appartenance politique.
- 6.** Dans la nuit du 20 au 21/07/2015, entre 3^{ième} et 4^{ième} avenue de la commune urbaine de Nyakabiga, le corps sans vie de NSHIMIRIMANA Déo, membre du parti MSD en province Gitega, a été retrouvé par la population de cette localité. Selon l'entourage, il semblerait que ce corps aurait été déposé par une camionnette marque Toyota de type Pick up de la police.
- 7.** En date du 21/07/2015, en commune Mutimbuzi, zone Maramvya, CIZA Jean Claude alias Sadam, membre du parti FNL d'Agathon RWASA, a été tué à son domicile. Des personnes inconnues ont tiré 12 balles qui l'ont toutes atteint et il en est directement mort.
- 8.** En date du 22/07/2015, vers 20h, en commune urbaine de Kinama, quartier Bukirasazi, NDEREYIMANA Emmanuel (31 ans), militant du parti FNL pro- Agathon RWASA, a été fusillé par des personnes non identifiées. La victime était chez son père à la 6ième avenue quand son téléphone a sonné. Il est sorti pour répondre mais des personnes armées l'attendaient et ont ouvert le feu sur lui. Il est mort sur le champ.
- 9.** En date du 25/07/2015, en commune urbaine de Kinama au quartier Bukirasazi II, NZIGUHEBA Moussa, partisan du FNL pro Agathon RWASA, a été tué par balles par des personnes non identifiées.
- 10.** En date du 26/07/2015, en commune urbaine de Kinama, quartier Bukirasazi, une personne du nom de Selemani a été tuée à son domicile et sa femme grièvement blessée par une grenade lancée par des hommes non identifiées. Sa femme a du succomber à ses blessures, le 27/07/2015, à l'hôpital.
- 11.** Dans la matinée du 29/7/2015, NDAYIKEZA Innocent, membre du parti MSD, a été retrouvé mort en commune urbaine de Kanyosha, quartier Nyabugete. Les assassins n'ont pas été identifiés.
- 12.** Adelin MUKESHIMANA, agent de la commune Isale et NDUWIMANA Alfred, responsable du parti FNL pro Rwaso Agathon à la colline Karunga en commune Isale ont été enlevés, le 25 Juillet 2015, par les agents du Service National de Renseignement (SNR) en province de Bujumbura Rurale. Enlevés depuis 2 jours, la famille a entendu, le 27 Juillet 2015, des crépitements d'armes sur la frontière entre les communes Isale et Nyabiraba. Les membres de leurs familles sont vite allés voir et ont constaté que ce sont les leurs qui venaient d'être tués. Ils avaient été ligotés avant d'être exécutés. Les militaires qui étaient sur la position proche de l'endroit ont dit que ce sont des malfaiteurs.

13. HARERIMANA J. Marie et BAPFUMUKEKO P. Claver (tous fonctionnaires) résidant dans la commune Mutambu ont été tués par des personnes non identifiées dans la nuit du 31 Juillet au 1^{er} Août 2015. En effet, les bourreaux ont fait irruption dans la maison et ont tiré sur les deux victimes. Ce double meurtre serait lié à des raisons politiques.

Notons qu'en plus de ces quelques cas, d'autres personnes sont mortes dans des attaques des bandits armés, dans des règlements de compte et des conflits fonciers. Sans être exhaustifs, nous avons enregistré 56 personnes tuées ont été identifiées ici et là dans les différentes provinces du pays. Le constat est que, presque la moitié de ces personnes tuées se retrouvent dans la Mairie de Bujumbura comme le montre le tableau suivant.

II.2. Tableau synthèse de la répartition par province des cas d'atteinte au droit à la vie et à l'intégrité physique.

<i>Province</i>	<i>Nombre de personnes tuées</i>	<i>Nombre de personnes blessées</i>
Bubanza	4	10
Bujumbura Mairie	24	6
Bujumbura Rurale	9	4
Bururi	0	0
Cankuzo	4	2
Cibitoke	2	5
Gitega	1	1
Karusi	0	1
Kayanza	0	0
Kirundo	0	0
Makamba	-	-
Muramvya	0	7
Muyinga	1	0
Mwaro	0	15
Ngozi	4	0
Rumonge	0	2
Rutana	0	3
Ruyigi	7	0
<i>Total</i>	<i>56</i>	<i>56</i>

II.3. Tableau synthèse de la répartition des victimes d'atteinte au droit à la vie et à l'intégrité physique par catégories d'auteurs, de moyens utilisés et de motifs.

Types d'atteinte	Tués	Blessés	Totaux
1. Catégories d'auteurs			
• Agents de police	11	2	13
• Militaires	5	3	8
• Civils	14	41	55
• Groupes armés	8	2	10
• Inconnus	18	8	26
Totaux	56	56	112
2. Types d'armes utilisées			
• Armes blanches	13	17	30
• Fusils	29	6	35
• Grenades	7	16	23
• Empoisonnement	0	0	0
• D'autres moyens	7	17	24
Totaux	56	56	112
3. Catégories de motifs			
• Banditisme	5	3	8
• Litiges fonciers	1	8	9
• Règlement de comptes	12	9	21
• Autres motifs	38	36	74
Totaux	56	56	112

III. DES CAS DE VIOL ET DE TORTURE

III.1.Des cas de viol.

Au cours du mois de Juillet 2015, Onze (11) cas de viol ont pu être identifiés par nos observateurs des droits humains qui sont dans toutes les provinces du pays. Même si ces cas sont très minimes, nous pensons que ce n'est pas pour autant que le fléau est entrain de disparaître. Plusieurs cas auraient échappé à leur attention ou n'ont pas été divulgués suite à des règlements à l'amiable qui se font souvent entre les familles des victimes et celles des violeurs.

III.2. Des cas de torture.

En ce qui concerne les traitements cruels, inhumains et dégradants, plusieurs cas ont été signalés dans les services de la documentation aussi bien au siège de Bujumbura que dans les provinces du pays, mais nos observateurs n'ont pas eu la permission de visiter ces lieux afin d'échanger avec les victimes. Les victimes sont toujours des manifestants, des membres des partis FNL pro Rwasia Agathon, des personnes qui fuient pour leur sécurité vers les pays limitrophes du Burundi ou des personnes soupçonnées d'être des rebelles.

Dans la province de Ruyigi, les personnes arrêtées pour être soupçonnées d'être en intelligence avec la rébellion en gestation ont gravement été frappées et blessées pour qu'elles donnent des renseignements et des aveux sur leur organisation. Voici quelques cas:

1. Le 18/7/2015, NYERETSE Wilson de la colline Dutwe en commune Ruyigi a été arrêté, ligoté et conduit dans la forêt par le chef de zone Rusengo IRAKOZE Patrice, les policiers et les Imbonerakure où il a été frappé à mort.
2. Le 22/7/2015, NSENGIYUMVA Dieudonné, enseignant à l'Ecole Fondamentale de Mukobe en Province Gitega, NDAYIRAGIJE de la colline Mubavu en commune Bweru, NYAHUNGU Gaston de Gihoma en commune Nyabihanga ont été arrêtés par les militaires de la position Kabuyenge et ont été battu par les policiers du poste de Gisuru afin qu'ils avouent qu'il sont des rebelles. Les signes visibles étaient l'enflure des fesses, du dos et des jambes.
3. Le 25/7/2015, BUCUMI Zacharie (22 ans), HARUSHIMANA Eugène (23 ans), NGABIRANO Corneille et NZOJIBWAMI Désiré (45 ans) de la colline Ruhuni en commune Gisuru, ont été arrêtés par la police de Nyabitare pour avoir commis des vols de différents objets. Après avoir été ligotés, ils ont été battus partout le corps pour qu'ils apportent le butin. Leurs bras, jambes et dos étaient enflés.
4. Le 26/7/2015, NIYONDIKO Dieudonné alias Musani (33 ans) de Rusengo en commune Ruyigi a été arrêté, grièvement battu par la police et fracturé le bras gauche pour qu'il montre là où il aurait caché un fusil. Il avait les bras, la tête, le dos, les jambes et les articulations enflés.
5. SINZINKAYO Pie, un policier en pension, vendeur des matériaux usés à reconditionner, a été torturé par les agents du Service National de Renseignement. En effet, en date du 25/6/2015, il a été arrêté à la « gare du nord » en commune Kamenge par les agents du SNR au moment où il venait de Kayanza, à bord du camion Toyota, type Fuso plein des matériaux usés.

Il a directement été conduit au service national de renseignement. Arrivé dans cet endroit, on l'a suspendu un bidon de 5 litres rempli du sable sur ses testicules pendant 3 jours et après le retrait de ce bidon, on a versé l'acide à l'endroit où il devait s'asseoir et on lui a administré des coups de matraque dans la plante des pieds. Signalons qu'il était accusé d'organiser des rondes nocturnes au quartier Mutakura en commune Cibitoke, de former des jeunes de Mutakura à l'utilisation des grenades, des fusils et à la pose des barricades. Le 1^{er} Juillet 2015, il a pu tromper la vigilance des gardiens pour s'enfuir.

6. NIGABA J. de Dieu, NDUWIMANA Claude, GAHUNGU Guy Dieudonné, NIYONKURU Nicaise et NIYOYITUNGIRA Patrick (tous du Lycée et ETB Bubanza en commune Bubanza ont été arrêtés lorsqu'ils fuyaient vers le Rwanda. Ils ont été emprisonnés à Kirundo où ils auraient subi des traitements cruels, inhumains et dégradants. Ainsi, NIYOYITUNGIRA Patrick a été hospitalisé à l'hôpital Roi Khaled suite aux coups subis sur les organes génitaux. Ces élèves étaient accusés d'atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat.

III.3. Tableau synthèse de la répartition par province des victimes de viol et de torture.

Province	Nombre de personnes violées	Nombre de personnes torturées
Bubanza	1	0
Bujumbura Mairie	0	1
Bujumbura Rurale	0	0
Bururi	0	0
Cankuzo	0	0
Cibitoke	1	2
Gitega	1	0
Karusi	0	0
Kayanza	0	0
Kirundo	0	0
Makamba	0	0
Muramvya	0	0
Muyinga	4	0
Mwaro	0	0
Ngozi	2	0
Rumonge	1	0
Rutana	0	0
Ruyigi	1	14
Total	11	17

III.4. Tableau synthèse des auteurs de viol et de torture.

<i>Catégories</i>	<i>Nombres d'auteurs de viol</i>	<i>Nombres d'auteurs de torture</i>
Agents de l'administration	1	0
Agents de police	0	2
Militaires	0	15
Groupes ou bandes armées	0	0
Civils	10	0
Inconnus	0	0
Total	11	17

***** ***** *****

IV. DE LA SITUATION CARCERALE

IV.1. Des visites des lieux de garde à vue.

Les observateurs des droits humains ont, comme d'habitude, effectué des visites des cachots communaux au cours du mois de Juillet 2015. Ils se sont entretenus avec chacun des retenus. Chaque retenu a, à son tour, eu l'occasion d'exposer son problème et décrire les circonstances qui ont entouré son arrestation et ses conditions de détention.

Suivant les violations des droits humains ou des normes légales constatées, l'OPJ en charge du dossier ou l'OMP en inspection pouvait prendre la décision appropriée à chaque cas. C'est ainsi que plusieurs retenus ont été relaxés comme le montre le tableau ci - dessous:

<i>Province</i>	<i>Nombre de retenus</i>				<i>Dépassement des DLGV</i>	<i>Relaxés</i>
	<i>Total</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Mineurs</i>		
Bubanza	78	74	0	4	0	7
Bujumbura Mairie	214	214	0	0	0	30
Bujumbura Rurale	17	17	0	0	0	7
Bururi	-	-	-	-	-	-
Cankuzo	39	36	1	2	1	0
Cibitoke	67	59	5	3	2	5
Gitega	496	445	34	16	31	64
Karusi	62	60	2	12	0	5
Kayanza	77	74	3	0	5	26
Kirundo	72	68	3	1	5	20
Makamba	-	-	-	-	-	-
Muramvya	18	18	0	0	0	3
Muyinga	121	118	2	1	3	29

Mwaro	107	97	7	3	26	8
Ngozi	86	86	0	0	0	34
Rumonge	-	-	-	-	-	-
Rutana	-	-	-	-	-	-
Ruyigi	161	140	6	15	2	16
Total	1615	1292	63	57	75	254

Au cours de ces visites, plusieurs cas de détention illégale et irrégulière opérées par les agents de la documentation, les administratifs et les Imbonerakure ont pu être identifiés ici et là dans les cachots.

IV.2. De la situation carcérale dans les 11 établissements pénitentiaires et 2 centres de rééducation du pays.

Les visites des prisons n'ont pas, comme les mois précédents, eu lieu car la mesure d'interdiction de ces visites par le Ministre de la Justice et Garde des Sceaux depuis le mois de février 2015 n'a pas encore été levée. Cette mesure pèse lourdement sur les prévenus et les détenus de toutes les maisons de détention de notre pays qui se retrouvent privés gratuitement de l'assistance multidimensionnelle de l'APRODH.

La situation carcérale que nous présentons dans le tableau suivant provient de la Direction Générale des Affaires Pénitentiaires, DGAP en sigle.

Prison	Capacité d'accueil	Population pénitentiaire	Nombre de prévenus		Nombres de condamnés		Mineurs prévenus		Mineurs condamnés		Nourrissons		Evadés	Décédés
			Homme	Femme	Homme	Femme	Garçon	Fille	Garçon	Fille	Garçon	Fille		
Bubanza	100	262	117	3	335	5	2					2	1	
Bururi	250	222	151	7	59	3	2							
Gitega	400	663	284	13	345	20	1					2		
Mpimba	800	2914	2088	71	712	38	1	2	1	1	9	7		8
Muramvya	100	465	207	4	245	9								
Muyinga	300	433	179	9	227	5	6		7		2	2	3	
Ngozi F	250	118		54		47	10	1	5	1	11	8	1	
Ngozi H	400	1331	739		592									
Rumonge	800	867	267	1	532	15	52				2	1	3	
Rutana	350	263	76	2	171	13	1					1		
Ruyigi	300	724	396	7	308	12				1			5	
Centre Ruyigi	100	48					27		21				1	
Centre Rumonge	100	60					40		20				1	
Total	4250	8370	4504	171	3326	167	142	3	54	3	24	23	23	
			4504+171=4675		3326+167=3493		142+3=145		54+3=57		24+23=47			

Dans la Province Muyinga, il y a un réel problème de respect des délais prescrits par la loi surtout par le code de procédure civile. Les dossiers mis en délibéré sont rarement prononcés aux dates indiquées par le président du siège lors de l'audience publique. De plus, les personnes prévenues qui osent de faire recours contre la décision de la chambre de conseil du TGI Muyinga vers la Cour d'Appel de Ngozi ont de la peine à avoir la décision de transfert de la prison de Muyinga vers la prison de Ngozi et vice versa en cas de confirmation de la détention provisoire.

Signalons aussi le persistant problème de manque de moyens de déplacement des magistrats du parquet vers les différents Tribunaux de Résidence dans les affaires civiles.

Dans la Province de Kirundo, la situation judiciaire n'a pas évolué. Le transfert des détenus vers Ngozi reste toujours la question pertinente.

Dans la Province de Ngozi, nous observons toujours une lenteur dans les avancements des dossiers pénaux surtout pour les détenus de la Prison de Ngozi car, depuis le début des manifestations de contestation du 3^{ème} mandat du Président de la République, les détenus ne peuvent plus sortir comme avant pour les audiences publiques ou pour les soins médicaux à l'Hôpital à cause du manque des policiers d'escorte.

En province CANKUZO, le TGI a de nombreux problèmes relatifs au jugement des dossiers civils. En effet, les décisions judiciaires sur plusieurs dossiers qui ont été mis en délibéré depuis 2013 n'ont, jusqu'aujourd'hui, été signifiées aux concernés ; ce qui gonfle les effectifs des prévenus. Il s'agit par exemple de :

- RCA1018/012 mis en délibéré le 23/01/013
- RCA1210/013 pris en délibéré depuis le 28/01/2013,
- RCA1073/01 pris en délibéré depuis le 06/02/2013,
- RCA1118/2013 pris en délibéré depuis le 18/12/2013,
- RCA483/015 pris en délibéré depuis le 3/6/2014,
- RCA1237/014 mis en délibéré le 10/6/2014,
- RCA1249/014 pris en délibéré depuis le 10/6/2014,
- RCA1070/014 pris en délibéré depuis le 12/11/2014,
- RCA 1294/014 pris en délibéré depuis le 25/11/2014,
- RCA 220/014 mis en délibéré le 25/11/014,
- RCA1273/0140 mis en délibéré le 25/11/2014 et
- RCA1305/015 mis en délibéré le 23/12/2014,

De même, en province de Gitega, la lenteur dans la prise des décisions ou dans l'exécution des jugements rendus par les juridictions continue à se manifester et cela ne fait que gonfler les effectifs des prévenus. En effet, les justiciables dont les jugements rendus ont été coulés en force de chose jugée et qui veulent l'exécution de leurs jugements doivent payer une somme d'argent aux juges pour que ces derniers puissent se rendre sur terrain. Il en est de même pour les activités de constat effectuées par les juges.

Bref, toute activité qui nécessite le déplacement des juges doit être payée par les requérants. En plus de la somme payée par ces justiciables, ces derniers doivent aussi prendre en charge les juges en leur donnant à boire et à manger lorsqu'ils arrivent sur terrain. Cela continue à se manifester surtout au niveau des Tribunaux de Résidence. Au niveau de la police judiciaire, les O.P.J. demandent quelques fois de l'argent (corruption) aux plaignants et/ou aux présumés auteur d'infraction. Quelques fois, lorsque le dossier de la personne retenue a été clôturé et qu'il y a manque de moyen de déplacement pour le transférer à Gitega, le présumé auteur s'arrange pour chercher ce moyen de déplacement en le louant.

V. DE L'ASSISTANCE JURIDIQUE, PSYCHOLOGIQUE ET DE L'ORIENTATION

Au cours du mois de Juillet 2015, nos observateurs provinciaux et régionaux ont reçu, à leurs bureaux, des justiciables et des personnes vulnérables qui ont des problèmes en rapport avec la justice ou de violation des droits humains et qui avaient besoin d'aide. En même temps, dans leurs visites des cachots, ils ont écouté plusieurs retenus qui avaient besoin d'appuis multiformes. Dans les deux cas, l'aide sollicitée consistait en:

- L'appui dans la rédaction des plaintes,
- Le conseil et l'orientation juridique,
- Le suivi juridique des dossiers judiciaires,
- La demande de plaider.

Le tableau suivant montre le nombre de personnes appuyées et les principaux problèmes exposés :

Province	Personnes écoutées dans les cachots	Personnes écoutées au bureau	Total	Problèmes exposés
Bubanza	78	22	100	Demande d'orientation, d'accompagnement juridique et de plaider
Bujumbura Mairie	214	30	30	Demande d'accompagnement juridique, de suivi des dossiers judiciaires et de plaider
Bujumbura Rural	17	3	20	Demande de l'aide dans la rédaction des plaintes. demande de suivi de dossiers judiciaires
Bururi	0	0	0	-
Cankuzo	39	4	43	Demande d'accompagnement juridique, demande d'orientation.
Cibitoke	67	6	73	Demande d'assistance judiciaire, de suivi des dossiers judiciaires et de plaider
Gitega	496	55	551	Demande d'orientation et de suivi des dossiers judiciaires
Karusi	62	7	69	Demande d'orientation et/ou accompagnement juridique
Kayanza	77	0	77	Litiges fonciers, demande de conseils et d'orientation, demande de suivi des dossiers judiciaires, demande de plaider

Kirundo	72	14	86	Demande d'assistance Juridique et orientation surtout pour des affaires qui ont trait aux conflits fonciers et des problèmes familiaux.
Makamba	-	-	-	-
Muramvya	18	0	18	Demande de suivi des dossiers judiciaires
Muyinga	121	18	139	Demande d'accompagnement au parquet, les conflits fonciers.
Mwaro	107	7	114	Demande de suivi des dossiers judiciaires et de plaider, demande d'orientation
Ngozi	86	6	92	Demande d'orientation, demande d'aide dans la rédaction des plaintes pour ceux qui ne savent ni lire ni écrire. Demande de suivi de l'avancement des dossiers judiciaires
Rumonge	-	-	-	
Rutana	-	-	-	
Ruyigi	161	20	181	Demande d'orientation, demande d'accompagnement judiciaire
Totaux	1 615	192	1 593	

VI. CONCLUSION.

La situation sécuritaire qui a régné au mois de Juillet 2015 a été très préoccupante. Très préoccupante a été aussi la chasse à l'homme qui a emporté plusieurs vies humaines et cela, dans des conditions les plus épouvantables. Du moment que tout Burundais a droit à manifester pacifiquement pour montrer son désaccord envers le non respect de la loi, du moment que tout Burundais a droit à adhérer à un parti politique de son choix, rien ne peut justifier que des personnes soient tuées pour leurs idéologies politiques ou pour avoir participé à un mouvement de revendication pacifique. Des analystes ont vu dans ces agissements un plan bien préparé pour éliminer toute personne en désaccord avec la volonté du parti au pouvoir, faire taire et contraindre à la soumission tous ceux qui resteraient. Tout cela est contraire à la démocratie pluraliste. Nous recommandons donc que le gouvernement burundais prenne toutes les mesures nécessaires pour arrêter ces assassinats politiques.

En ce qui concerne les cas de torture qui deviennent plus alarmant, nous pensons que la police burundaise a été suffisamment formée et a acquis tous les outils nécessaires pour accoucher la vérité sans nuire à la dignité humaine. En se comportant de la sorte, qu'elle prenne le risque d'endosser la responsabilité pénale parce que la loi nationale et tous les outils internationaux auxquels le Burundi a souscrit sont clairs en la matière.
